

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 11 février 2015 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Est absent:

M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7021-02-15

Il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7022-02-15

Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2015**

7023-02-15

Il est proposé par Carolyn Cameron  
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2015 soit adopté.

ADOPTÉ

**4. PRÉSENTATION DE M. JEAN LEBIRE ET M. PATRICK LAVALLÉE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE SPORTIF**

Les promoteurs présentent leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Ils soulignent que le centre sportif est un endroit qui peut accueillir différentes clientèles: jeunes, enfants, adolescents, personnes âgées, familles, etc, et ils demandent aux municipalités un engagement ferme car pour être rentable ce projet nécessite 2 200 heures, à 300 \$/heure, pour une période de 10 ans.

Les maires discuteront de ce sujet en caucus.

**5A. PRÉSENTATION DE M. SIMON BÉDARD DU "REGROUPEMENT QUÉBEC-OISEAUX"**

Sujet reporté.

**5B. PRÉSENTATION DE L'INTÉGRATION DES JEUNES HANDICAPÉS AU CAMP DE JOUR DU HAUT-SAINT-LAURENT**

M. Guillaume Limoges du CSSS, M. Jean Lemonde de Zone loisirs Montérégie et M. Bertrand Legault de l'Office des personnes handicapées du Québec informent les maires que la possibilité d'intégration est d'environ 5 jeunes handicapés dans les camps de jour du Haut-Saint-Laurent.

De plus, ils soulignent que les municipalités ne peuvent pas refuser des services existants aux personnes handicapées, sauf exception (ex.: risques graves d'accidents ou contraintes excessives). Ces organismes offrent un support technique pour l'intégration de ces jeunes. Une soirée d'information à ce sujet se tiendra jeudi le 19 février, à 19 h 30, à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**5C. COMITÉ DE SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ**

Sujet reporté.

**6. DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉMUNÉRATION ET LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES ÉLUS**

7024-02-15

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion et le projet de règlement 279-2015 modifiant le règlement #228-2007 relatif à la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui implique les changements suivants:

Rémunération :

Préfet : 11 560 \$ (actuel : 15 760 \$), pénalité : 200 \$ pour absence au Conseil des maires, 100 \$ pour absence au Comité administratif ;

Préfet suppléant : 5 627 \$ (actuel : 7 670 \$), pénalité : 150 \$ pour absence au Conseil des maires, 100 \$ pour absence au Comité administratif ;

Autres membres du comité administratif : 4 433 \$ (actuel : 6 043 \$), pénalité : 150 \$ pour absence au Conseil des maires, 100 \$ pour absence au Comité administratif ;

Membres du conseil : 3 273 \$ (actuel : 4 465 \$), pénalité : 150 \$ pour absence au Conseil des maires ;

Membres de comités : 72 \$ pour rencontre de travail, 121 \$ pour rencontre publique (actuel : 65 \$ et 110 \$) ;

Représentants au Bureau des délégués : 110 \$ (actuel : 100 \$) ;

Préfet suppléant : en cas de remplacement du préfet – rémunération au prorata selon le taux du préfet pour la période excédentaire.

Remboursement des dépenses :

Transport public, stationnement, péages : coût réel ;

Usage du véhicule personnel : 0,50 \$/kilomètre ;

Repas et gîte : coûts réels raisonnables encourus.

Représentations à l'extérieur du territoire :

Déplacement de moins de 4 heures : 110 \$ (actuel : 100 \$) ;

Déplacement de 4 heures et plus : 220 \$ (actuel : 200 \$) plus frais de gîte pour séjour supérieur à 24 heures.

Indexation : à chaque exercice financier, selon l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada pour le Québec pour décembre de l'année précédente.

Rétroactivité : au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le projet de règlement est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture au 10 rue King, bureau 400 à Huntingdon.

**7. COMPTES À PAYER DU 5 JANVIER 2015 AU 11 FÉVRIER 2015**

7025-02-15

Il est proposé par François Rochefort

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 412 337,98 \$, pour la période du 15 janvier au 11 février 2015, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**8. MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'ÉVALUER LA LÉGALITÉ DU REMBLAIEMENT DANS UN COURS D'EAU À SAINT-CHRYSOSTOME**

7026-02-15

Il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'évaluer la légalité du remblaiement dans un cours d'eau à Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

9. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LA FAISABILITÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BRANCHES 3 ET 4 DU COURS D'EAU FINLAYSON, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown a demandé une intervention dans les branches 3 et 4 du cours d'eau Finlayson;

7027-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser la faisabilité des travaux d'entretien dans les branches 3 et 4 du cours d'eau Finlayson, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

10. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE 16A DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester a demandé une intervention dans la branche 16A du cours d'eau Beaver;

7028-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 16A du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ

11. **MANDATS À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE 17A DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester a demandé une intervention dans la branche 17A du cours d'eau Beaver;

7029-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 17A du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ

12. **POLITIQUE DE FINANCEMENT DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DRAINAGE AGRICOLE**

*ATTENDU QUE* pour le programme "Prime-Vert", les agriculteurs ont besoin de déposer une demande d'autorisation de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* cette autorisation requière une vérification d'un ingénieur;

*ATTENDU QUE* cette activité est reliée au mandat général de gestion des cours d'eau;

*ATTENDU QUE* ces demandes sont peu nombreuses;

7030-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent assume les frais de vérification des demandes de drainage à même le fonds du comité de cours d'eau.

ADOPTÉ

**13. RENCONTRE DU 18 FÉVRIER 2015, À 18 H 30, SUR LES MANDATS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

Le préfet rappelle la tenue de cette rencontre.

**14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent désire modifier son assurance collective lors du renouvellement au 1<sup>er</sup> avril 2015;

7031-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement  
De renouveler l'assurance collective selon les conditions suivantes:

Preneur:	MRC du Haut-Saint-Laurent
Assureur:	SSQ Groupe Financier
Contrat numéro:	14k30-1
Date d'entrée en vigueur du renouvellement:	1 <sup>er</sup> avril 2015

**DÉCLARATION**

Le preneur accepte les taux négociés de renouvellement avec les options suivantes:

- Retrait de la courte durée
- Longue durée après 15 semaines
- Exonération des primes vie et longue durée après 15 semaines.

Les taux	Assurance Vie:	0,47/1 000
	MAM:	0,05/1 000
	Vie Conjoint:	4,91
	Vie enfant:	0,30
	Salaire Longue durée:	2,57/100
	Assurance Frais Médicaux:	109,21/individuel
		273,05/familial
		181,46/monoparental
		273,05/couple

ADOPTÉ

**15. ENGAGEMENT (TRANSFERT DU CLD À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT) DE MME NATHALIE TRÉPANIÉRE COMME SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent n'a plus de réceptionniste;

*ATTENDU QUE* Mme Nathalie Trépanier a plus de 10 ans d'expérience;

*ATTENDU QUE* le CLD doit modifier sa structure organisationnelle;

7032-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'engager Mme Nathalie Trépanier (transfert du CLD à la MRC du Haut-Saint-Laurent)  
comme secrétaire-réceptionniste, aux mêmes conditions qu'elle avait au CLD.

ADOPTÉ

**16. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA, ET DÉFINITION DU MANDAT DU COMITÉ**

*ATTENDU* la volonté de la MRC du Haut-Saint-Laurent d'assurer la mise en œuvre du plan d'action de sa politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

*ATTENDU QUE* la MRC Haut-Saint-Laurent a terminé l'élaboration de sa politique familiale municipale et de son plan d'action ;

*ATTENDU QUE* la mise en œuvre du plan d'action PFM et MADA de la MRC du Haut-Saint-Laurent nécessite la création d'une structure de concertation et de suivi;

*ATTENDU QUE* la mise en place d'un comité est fondamentale pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale municipale et de la démarche municipalité amie des aînés;

7033-02-15

*ATTENDU QUE* la PFM et la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC Haut-Saint-Laurent ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement  
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent procède à la création d'un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action de la PFM et MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF), M. Alain Castagner.

Que ce comité de suivi de la Politique familiale municipale (PFM) et MADA pour la MRC du Haut-Saint-Laurent soit composé des membres suivants :

M. Alain Castagner, préfet, RQF, MRC  
M. François Landreville, directeur général et secrétaire-trésorier MRC  
M. Gilles Thériault, conseiller RQF, Howick  
Mme Johanne Leduc, conseillère RQF, Saint-Anicet  
Mme Nicole Poirier, conseillère RQF Sainte-Barbe  
Mme Agnes McKell, conseillère RQF, Très-Saint-Sacrement  
M. Philippe Martin, conseiller RQF, Saint-Chrysostome  
Mme Anna Potapova, agente de développement rural MRC  
Mme Arianne Thériault-Morin, équipe des saines habitudes de vie CSSS du HSL  
M. Rémi Pelletier, coordonnateur CDC du HSL  
Un représentant(e) de la concertation des aînés du HSL  
Un représentant(e) de la concertation jeunesse du HSL  
Gabrielle Limoges, directrice par intérim, Une Affaire de Famille  
Francine Primeau, coordonnatrice, Camp soleil de Mélissa  
Mme Sylvie Racette, coordonnatrice du comité

Le comité de suivi de la PFM et MADA aura pour mandat :

- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
  - en priorisant les éléments du plan d'action ;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et MADA ;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM et MADA ;
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance grâce à son expertise;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille » ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- De poursuivre son rôle d'inspirer les autorités régionales pour la création d'un milieu de vie favorable et stimulant tant pour les familles que pour les personnes aînées;
- De faire ses recommandations en matière d'ajustement ou de délais à l'intention du conseil;
- D'informer la population de l'évolution de la politique familiale municipale et de la démarche MADA;
- De se réunir au moins six (6) fois par année.

ADOPTÉ

**17. NOMINATION DE L'INSPECTEUR ET DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE EN REGARD AUX PROGRAMMES DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, MME VÉRONIQUE BOUCHARD, DE LA FIRME "DIMENSION 3 ARCHITECTE + DESGN INC."**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent administre les programmes de rénovations résidentielles;

7034-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

De nommer Mme Véronique Bouchard de la firme "Dimension 3 architecte + Design Inc." comme inspecteur et responsable de la sécurité informatique en regard aux programmes de rénovation résidentielle, pour la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

18. **APPUJ À UNE DEMANDE DE PERMISSION POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LE PARC RÉGIONAL À ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown souhaite raccorder des conduites d'aqueduc et pour se faire, elle utiliserait une servitude dans l'emprise ferroviaire abandonnée;

*ATTENDU QUE* de nombreuses rues se terminent en cul de sac pour cause du tracé de l'emprise ferroviaire;

*ATTENDU QUE* le raccord des conduites d'aqueduc aurait pour effet de bonifier l'efficacité du réseau d'aqueduc municipal;

*ATTENDU QUE* l'installation des conduites serait dans l'emplacement des fossés;

*ATTENDU QU'*en vertu du bail de location des emprises ferroviaires abandonnées, la MRC peut accorder une permission d'occupation mais celle-ci doit être préalablement autorisée par le ministère des Transports du Québec;

7035-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

De signifier au ministère des Transports du Québec que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent est favorable à accorder une permission à la municipalité d'Ormstown pour le passage d'une conduite d'aqueduc dans le parc régional cyclo-nature du Haut-Saint-Laurent, à Ormstown.

ADOPTÉ

19. **APPUJ À UNE DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE HALTE CYCLISTE DANS LE PARC RÉGIONAL**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown demande d'installer une halte cycliste dans le parc régional cyclo-nature dont l'emplacement est adjacent à la route 201 à Ormstown;

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown a déposé les plans de construction de la structure et de l'emplacement de la halte;

*ATTENDU QUE* l'emplacement est attenant au stationnement et à la piste cyclable;

*ATTENDU QUE* cette halte est une structure ouverte d'une superficie de 20 pieds par 12 pieds;

*ATTENDU QUE* cette structure apporte un élément additionnel à la mise en valeur de la piste cyclable;

*ATTENDU QU'*en vertu du bail de location des emprises ferroviaires abandonnées la MRC peut accorder une permission d'occupation mais celle-ci doit être préalablement autorisée par le ministère des Transports du Québec;

7036-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé Louise Lebrun  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement

De signifier au ministère des Transports du Québec que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent est favorable à accorder une permission à la municipalité d'Ormstown pour l'installation d'une halte cycliste dans le parc régional cyclo-nature du Haut-Saint-Laurent, à Ormstown.

ADOPTÉ

20. **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 249-2011 SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES, AUX FINS DE SPÉCIFIER LES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT ET D'AUGMENTER LE MONTANT DES AMENDES**

7037-02-15

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure une modification au règlement 249-2011 sur la gestion des matières résiduelles fertilisantes, afin d'inclure l'inspecteur régional et de modifier le montant de l'amende de 1 000 \$ à 5 000 \$, sera déposée au conseil pour adoption.

**21. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 RELATIF À L'ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMOT ET DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

*ATTENDU QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du "Rapport 2014 relatif à l'entente de gestion" relevant du Programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux MRC;

7038-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
D'approuver le "Rapport 2014 relatif à l'entente de gestion" avec le MAMOT et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander le versement des sommes dues.

ADOPTÉ

**22. VARIA**

**22.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 278-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 269-2014 EN REGARD AU TAUX DE L'ARCHIVISTE À 28,80 \$**

7039-02-15

Il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement  
D'adopter le règlement 278-2015 modifiant le règlement 269-2014 afin de modifier l'article 15 portant sur le taux de l'archiviste qui devrait être de 28,80 \$ au lieu de 38,80 \$.

ADOPTÉ

**22.02 PERENNISATION DU POSTE D'AGENT DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* le poste d'agent de soutien au développement social est essentiel au maintien de la concertation auprès des divers intervenants communautaires dans une communauté défavorisée;

*ATTENDU QUE* la description de tâche initiale du poste d'agent de soutien au développement social sera respectée, mais dorénavant assumé par un deuxième agent de développement rural;

*ATTENDU QUE* le financement du poste sera d'abord assumé à 80 % par le financement de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et à 20 % par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* les versements de la CRÉ seront effectués de façon rétroactive, à la mi-étape et à la fin de la convention de subvention;

7040-02-15

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement  
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent deviendra le fiduciaire du poste d'agent de soutien au développement social du Haut-Saint-Laurent, qu'elle s'engage à pérenniser ce poste, à déboursier 4 791,50 \$ pour compléter le montant de 19 166 \$ de la Conférence régionale des élus via le Fonds Québécois d'Initiatives Sociales ainsi qu'à déposer une demande au Pacte rural pour un 2<sup>e</sup> agent rural.

ADOPTÉ

**23. CORRESPONDANCE**

1. Recyc-Québec - Versement de la compensation dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
2. Municipalité de Hinchinbrooke - Extrait de résolution concernant la présence des directeurs généraux des municipalités locales lors de la préparation du budget de la MRC.
3. Municipalité de Hinchinbrooke - Extrait de résolution concernant la répartition des dépenses du budget 2015 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
4. Comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Saint-Laurent - Lettre adressée à la municipalité de Huntingdon concernant l'identification des priorités d'action 2015-2016 pour la Sûreté du Québec.

5. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Rapport d'activité 2013-2014.
6. FQM - Rappel des activités qui seront prochainement offertes.
7. La Terre de chez nous - Article intitulé "Les libéraux veulent rouvrir la loi sur le zonage agricole", 5 janvier 2015.
8. Construction DJL Inc. - Annonce d'une tournée d'information auprès des MRC.
9. FQM - Communiqué intitulé "*En 2015: priorité régions*", 15 janvier 2015.
10. MRC des Jardins-de-Napierville - Annonce de l'élection du préfet et nomination du préfet-suppléant.
11. Emploi Québec - Portrait du marché du travail de la Montérégie et de ses MRC.
12. Municipalité de Saint-Chrysostome - Extrait de résolution concernant le remboursement de frais payés en trop pour le salaire de l'archiviste.
13. CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé "*La Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent poursuivra ses activités jusqu'en mars 2016*", 21 janvier 2015.
14. Agence forestière de la Montérégie (AFM) - Lettre concernant la concertation sur les ressources du milieu forestier pour l'avenir des CRRNT et le rôle de l'AFM.
15. Municipalité de Saint-Bruno – Demande d'appui concernant le manque de visibilité de la FQM lors du congrès 2014.
16. Tourisme Suroît - Version finale de l'entente qui sera signée entre les MRC du Haut-Saint-Laurent, de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges.
17. "Bulletin Contact" - Bulletin d'information de la FQM, 29 janvier 2015.
18. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Accusé réception de notre résolution sur la gestion des cours d'eau.
19. FQM - Communiqué intitulé "*Dénonciation des propos du Conseil du patronat du Québec*", 30 janvier 2015.
20. "L'intendant" - Bulletin d'information du Centre d'intendance écologique Latreille, Février 2015.
21. Centre de santé et des services sociaux du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé "*Lancement du Guide d'introduction à l'économie sociale et aux aspects juridiques*", 30 janvier 2015
22. Forum jeunesse - Liste des projets financés par cet organisme pour la période 2009-2014.
23. Les Aidants naturels du Haut-St-Laurent - Annonce de la tenue d'un groupe sur le deuil inspiré du programme de Jean Monbourquette.
24. MRC de Rouville - Demande d'appui concernant l'augmentation des frais de formation de l'ENPQ.
25. MRC de Beauce-Sartigan - Résolution concernant le Fonds de développement du territoire.

#### **24. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'a été soulevée.

#### **25. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

7041-02-15

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier